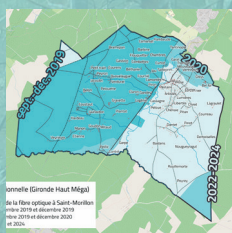




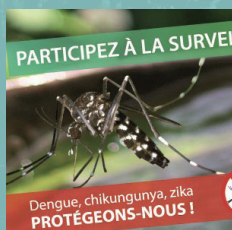
Travaux
p. 4



L'arrivée de la Fibre
pour 2019
p. 6



Quiz: «bien vivre à
Saint-Morillon»
p. 8



Participez
à la surveillance du
moustique tigre
p. 15



Novembre 2018

Sommaire

n° 104

L'édito du Maire	02
Travaux	04
Le numérique	05
Vie communale	07
L'école	09
CCAS	10
Les associations	11
Festivités	13
Environnement	14
Brèves	16

Edito du Maire



Après ce début d'automne particulièrement radieux, je suis heureuse de vous retrouver avec ce numéro de notre bulletin municipal pour retracer les nombreux événements qui ont eu lieu au cours de l'été et pour faire le point sur les chantiers actuellement en cours.

L'animation de notre village est une de nos priorités, avec la volonté de pouvoir y associer toutes les classes d'âge. La fin de la période scolaire en juin a été l'occasion de fêter l'été, tout au long d'un week-end, co-organisé avec l'école et les associations. Ce fut une belle réussite même si un orage nous a réservé une surprise bien arrosée pour le repas. Il y eut aussi en septembre la fête de la Saint Maurille, organisée par le comité des fêtes, qui a réuni de nombreuses personnes.

La rentrée des classes s'est bien déroulée sur notre commune. Cette année, un changement majeur a eu lieu avec le retour à la semaine de 4 jours. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) n'auront plus lieu, mais nous avons choisi de maintenir de nombreuses activités pendant l'accueil périscolaire.

Nous avons pensé qu'il était temps de refaire le parking de l'école. Les travaux ont eu lieu pendant les vacances de la Toussaint pour vous permettre de retrouver un accès de qualité. Enfin, le grand projet de l'année 2019 sera celui du restaurant scolaire, revu et corrigé, pour être plus en adéquation avec les besoins de l'école et de la commune. Et, pour répondre à une demande de plus de 10 ans, nous proposons d'intégrer à ce nouveau projet une nouvelle salle, près de la maternelle, qui servira de salle de motricité pour l'école et qui sera aussi ouverte aux associations. Une présentation publique de ces deux projets a été faite le dimanche 21 octobre.

Puisque nous parlons des associations qui ont repris leurs activités, je tiens à redire combien elles sont importantes en faisant vivre le village et en favorisant le lien social entre nous tous. A ce titre, je peux évoquer le début des travaux de la bibliothèque qui nous permettront d'ouvrir prochainement notre bibliothèque municipale, à gestion associative. Je souhaite également souligner l'engagement des Saint-Morillonnais(e)s pour des causes de première importance comme «Nettoyons la nature» et «Octobre Rose» avec une forte participation au Parcours Vert. J'espère aussi vous retrouver dans le cadre des nombreuses animations qui vont prendre place autour de la célébration du centenaire de la fin de la grande guerre 14-18, en soulignant le message de paix qui doit y être associé.

Je terminerai ce panorama en rappelant combien les Adjoints et les Conseillers municipaux s'impliquent pour la réussite de tous ces projets. Nous travaillons pour mener à bien notre feuille de route, tout en étant rigoureux budgétairement et en limitant nos dépenses courantes. Comme vous avez pu le noter en recevant vos «impôts locaux», nous avons fait le choix de ne pas augmenter la part communale dans un contexte où les dotations d'Etat ne sont pas en augmentation. Nous souhaitons que Saint-Morillon soit toujours une commune dynamique où chacun peut y trouver sa place !

A bientôt.

Laurence Bourgade

Maire de Saint Morillon

Urbanisme

Vous avez un projet d'urbanisme ?

Agrandir votre maison : Aménager des combles ou un garage en pièce de vie, faire une extension de la maison...

Installer une annexe supérieure à 5m² dans votre jardin : un garage, un abri de jardin, un local technique d'une piscine...

Construire une piscine ou forer un puits.

Modification de l'aspect extérieur de votre maison : Faire un ravalement de façade, changer de tuiles de votre toit, poser des volets roulants ou des panneaux solaires...

Faire une clôture ou modifier l'existante.

Démolir une construction

Vos démarches

Quelque soit votre projet, plusieurs étapes sont incontournables pour sa bonne réalisation.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Avant de commencer votre projet, vous devez consulter le PLU de la commune pour connaître le zonage dans lequel votre terrain se situe : Zone UA, UB, UE, A, N. Un règlement d'urbanisme est applicable à chacune de ces zones. Votre projet doit être élaboré selon cette réglementation.

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France :

Si votre terrain se situe à proximité de l'Eglise Saint-Maurille ou du Château Villa Bel air qui sont des points centraux d'un périmètre de protection d'un monument historique, votre projet sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Déclaration de travaux

Tous travaux nécessitent une autorisation d'urbanisme. Selon votre projet vous devez déposer en mairie : Un Permis de Construire ou une Déclaration Préalable de travaux ou le cas échéant un Permis de Démolition.

Instruction du dossier

Une fois votre dossier déposé en Mairie, il est envoyé au service d'Autorisation des Droits du Sol de la Communauté de Commune de Montesquieu. Ce service instruit votre dossier, en vérifiant qu'il est conforme aux différents règlements d'urbanisme, il peut également être amené à vous demander des pièces complémentaires.

Le délai d'instruction des dossiers varie de 1 à 3 mois selon s'il s'agit d'une déclaration de travaux ou d'un permis de construire et selon qu'il se situe dans un périmètre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

A l'issue de l'instruction, Le Maire rend sa décision en tenant compte des observations du service instructeur et dans le respect des réglementations d'urbanisme .

Important !

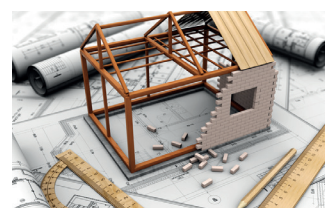
Si vous venez de vous apercevoir en lisant cet article que vous avez réalisé des travaux sans autorisation, vous devez impérativement régulariser ces travaux.

Nous vous invitons à régulariser cette situation en déposant une demande d'autorisation adaptée en mairie.

Renseignement

Service urbanisme de la commune :

Sylvie Perez : 05 56 78 65 83
urbanisme@saint-morillon.fr



Extrait du PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé en avril 2016 et modifié en juin 2018. Article sur les clôtures pour l'ensemble des zones du PLU.

ARTICLE 11 - Aspect extérieur des constructions et de leurs abords

Bâti neuf :

Les clôtures : La hauteur des clôtures, des haies, ne doit pas dépasser 1m80. Cette hauteur est mesurée à partir du sol actuel de la voie ou de l'emprise publique au droit de la clôture...

...Les clôtures sur rue seront en bois avec lattes verticales ou constituées d'un grillage sur structure peinte en vert sombre mat.

Elles pourront être doublées de haies végétales d'essences locales à feuillage persistant. **Les murs maçonnés toute hauteur sont interdits.** Il faut conserver une certaine transparence depuis la rue vers la façade sur rue et éviter les effets de pleins. Les clôtures sur les limites séparatives, devront également éviter un effet de mur plein.

Travaux

Comme vous avez pu le constater, une partie du centre-bourg a fait l'objet d'un certain nombre de travaux au cours des vacances de la Toussaint : réfection complète des parkings du groupe scolaire, remplacement des vitrages de l'école maternelle et travaux de la bibliothèque.

Réfection des parkings du groupe scolaire



Les travaux de réfection des parkings du groupe scolaire ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise EIFFAGE et ont consisté à reprofiler les parkings, gérer l'écoulement des eaux pluviales et mettre en place un revêtement bicouche plus résistant.

Ces travaux ont été réalisés avec le concours financier du Département de la Gironde à hauteur de 48 % grâce au Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC). réf: conseil municipal du 12 juin 2018.

Coût global de l'opération : 27 130 € TTC

Subvention (FDAEC) : 13 045 €

Reste à charge pour la commune : 14 085 € TTC

Remplacement des vitrages de l'école maternelle

A la suite de dégradations importantes sur les vitres du bâtiment des classes de maternelles (jet de projectiles), quinze volumes vitrés ont été remplacés.

Après avoir réalisé l'ensemble des démarches administratives (dépôt de plainte, déclaration de sinistre à l'assurance, passage d'un expert, rapport d'expertise, demande de devis, choix de l'entreprise et enfin, accord de l'assurance), l'entreprise Verr'Express Miroiterie du Sud-Ouest est intervenue pendant les vacances de la Toussaint pour procéder à l'enlèvement des vitres endommagées et à leur remplacement.



Coût global de l'opération : 10 039 € TTC

Prise en charge de l'assurance : 9 739 € TTC

Reste à charge pour la commune : 300 € TTC

Travaux de restructuration de la Bibliothèque de Saint-Morillon



Les travaux de restructuration de la bibliothèque sont officiellement lancés depuis le début du mois d'octobre et dureront deux mois.

Après une consultation des entreprises cet été dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les entreprises retenues ont été invitées fin septembre à une première réunion de chantier sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GAUTHIER & LACOSTE architectes.

Les travaux de la bibliothèque ne concernent que des aménagements intérieurs : création d'une baie intérieure afin de faire communiquer deux pièces, élargissement des passages de certaines pièces, restauration des fenêtres et du sol, remise aux normes électriques, peinture des murs et des sols.

Coût global de l'opération : 35 340 € TTC

Subvention : 12 968 €

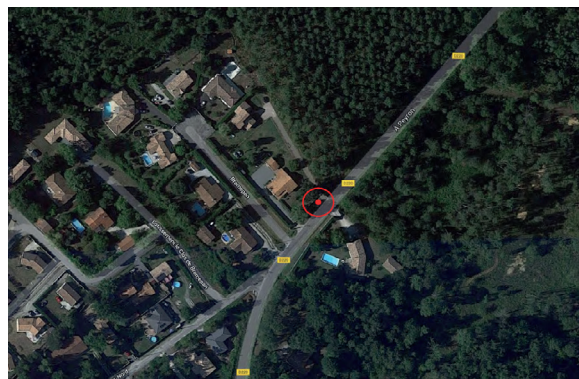
Reste à charge pour la commune : 22 372 € TTC

Travaux

Installation de l'armoire fibre au quartier Peyron - Bramepan

Le déploiement de la fibre optique à Saint-Morillon avance ! Après le relevé de boîte aux lettres effectué au cours du premier semestre 2018, des travaux d'installation d'une armoire de rue sont programmés courant novembre.

Ces travaux, réalisés par la société SOGETREL pour le compte du délégataire Orange, permettront d'alimenter l'Ouest de Saint-Morillon, zone jugée prioritaire, en réseau fibre optique. Cette armoire, dite PMZ (Point de Mutualisation de Zone), alimentera l'équivalent de 360 logements.



source : Google Maps

La commune de Saint-Morillon a donné son accord pour implanter l'armoire sur une propriété privée communale, en bordure du chemin rural n° 12, chemin intitulé de Lescabanasse à Peyron.

La pose de cette armoire marque ainsi le lancement concret du déploiement du réseau Très Haut Débit (THD) à Saint-Morillon.



photomontage de l'armoire de rue

Le numérique

La fibre optique à Saint-Morillon en 2019 !

Le plan Gironde Haut Méga (girondehautmega.fr) est destiné à apporter internet en très haut débit¹ par fibre optique à tous les foyers de Gironde, y compris aux plus isolés.

Conscients des difficultés que rencontrent certains foyers de Saint-Morillon, nous vous avons sollicités en février 2018 pour établir un état des lieux de l'accès à internet, et nous suivons le plan Gironde Haut Méga de très près depuis sa présentation à tous les maires de Gironde en janvier 2018.

Dans le cadre de ce plan Gironde Haut Méga, Saint-Morillon recevra la fibre optique en premier. Une partie des foyers de la commune pourra contracter un abonnement fibre auprès des opérateurs internet entre septembre 2019 et décembre 2019 !

La zone géographique concernée par cette première phase (voir carte prévisionnelle de déploiement) est actuellement la moins bien desservie d'après vos réponses à l'enquête de février 2018 (voir résultats), ainsi que d'après les débits internet relevés par Gironde Numérique. Elle correspond approximativement à l'« ouest » de la route de Cabanac (D219) plus quelques lieux-dits. Les autres zones de la commune seront également toutes desservies plus tard en 2020 pour certaines, puis entre 2022 et 2024 pour tout le reste du territoire.

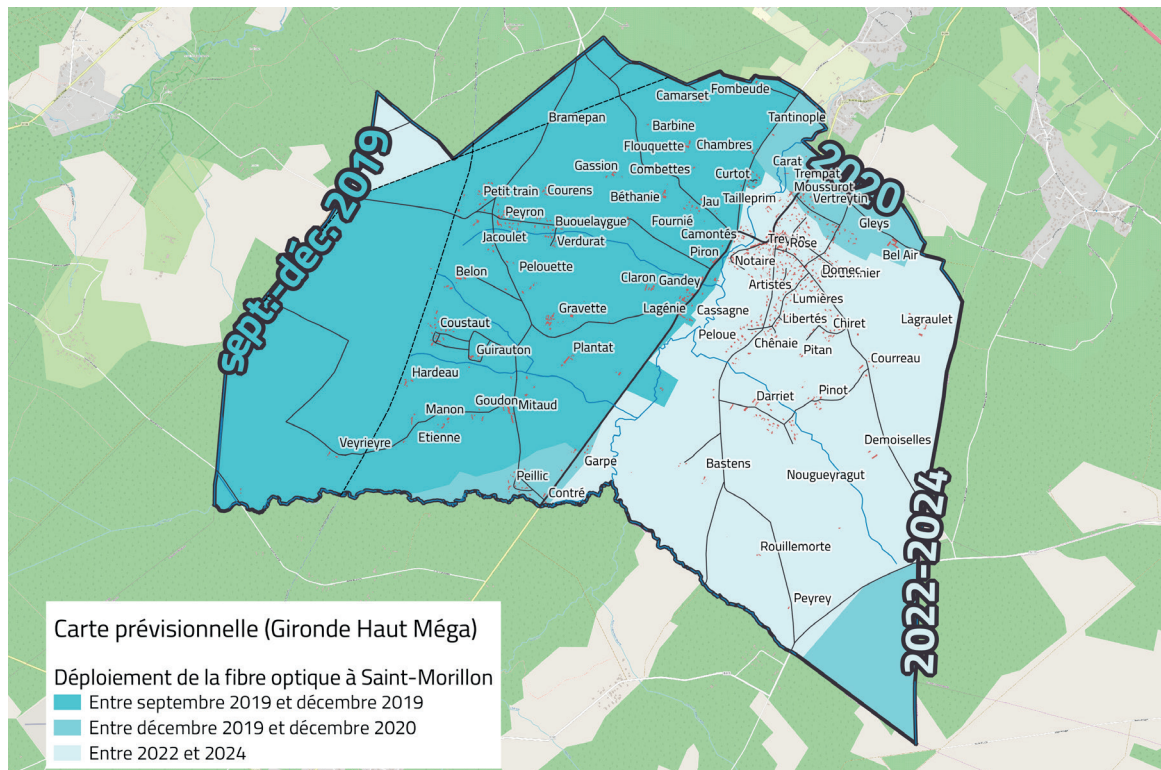
¹Entre 100 Mbit/s et 1 Gbit/s

Le numérique

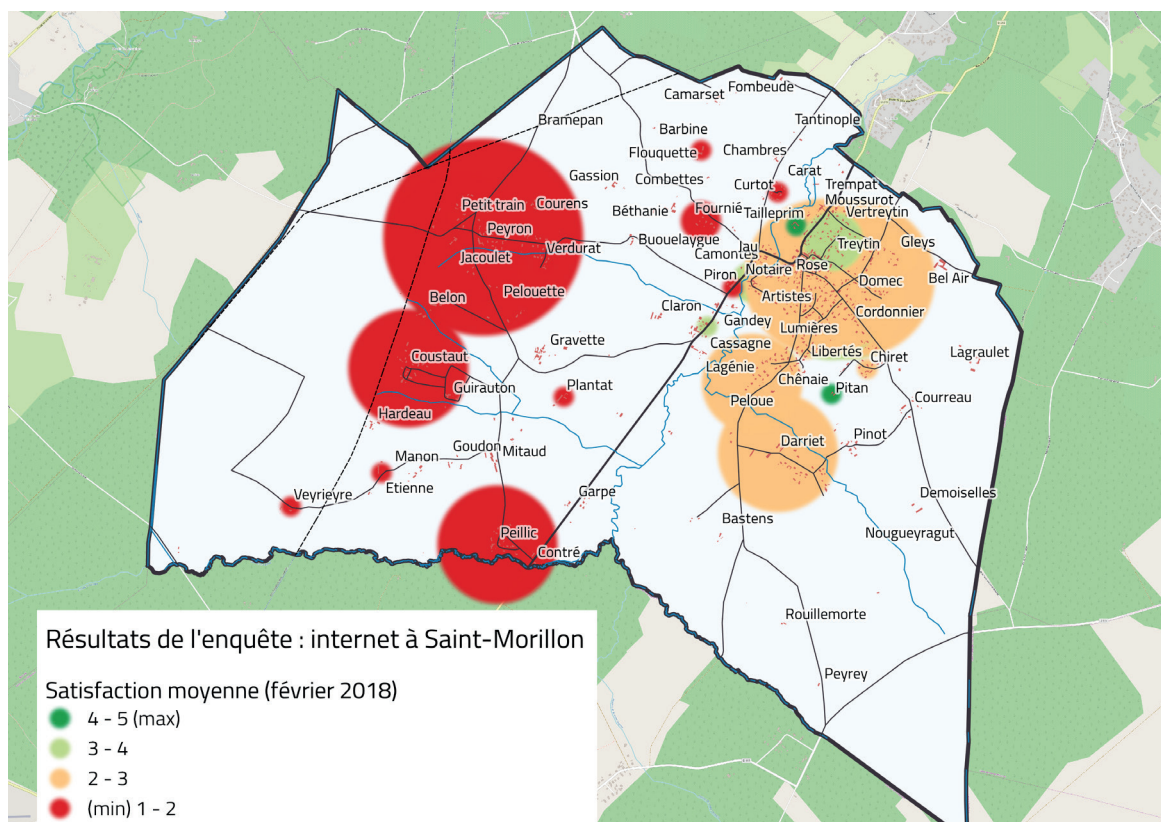


Cette carte constitue un aperçu indicatif du plan de déploiement actuel, susceptible d'évoluer en fonction des études de terrain. Pour suivre son évolution, vous pouvez consulter la carte d'éligibilité régulièrement mise à jour de Gironde haut Méga (girondehautmega.fr/carte-deligibilite), et bien sûr nous vous informerons des avancées spécifiques à Saint-Morillon (contact : Nicolas Régnier, conseiller municipal et responsable de la commission Communication, en charge de ce dossier pour la commune).

Les choix de ces zones et phases de déploiement répondent à des impératifs techniques et logistiques, et à la volonté de remédier prioritairement aux manques les plus importants.

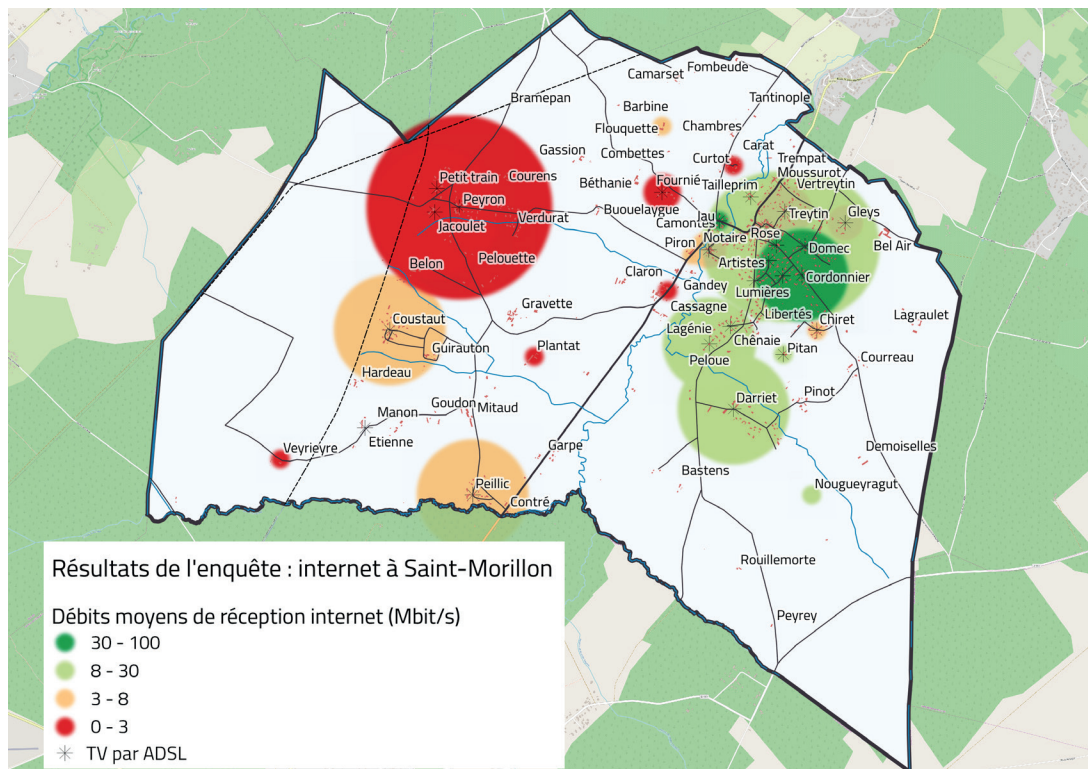


Les résultats de l'enquête de 2018 sont présentés sous forme de cartes synthétisant les débits internet et les niveaux de satisfaction exprimés dans vos réponses : la surface des symboles est proportionnelle au nombre de réponses, sur 111 au total.



Le numérique

Les résultats de l'enquête de 2018 sont présentés sous forme de cartes synthétisant les débits internet et les niveaux de satisfaction exprimés dans vos réponses : la surface des symboles est proportionnelle au nombre de réponses, sur 111 au total.



Vie communale

Sport Pour tous

Depuis septembre, la commune de Saint-Morillon vous offre la possibilité de faire du **sport gratuitement** !

Vous voulez reprendre une activité sportive encadrée ou compléter celle que vous faites déjà ?

Rendez-vous au stade tous les samedis matin pour faire du sport avec un éducateur sportif diplômé qui vous propose des séances de renforcement musculaire, du multisport à thème, ainsi qu'une approche de la course à pied.



Quand ? Tous les samedis matin, premier cours de 9h à 10h et deuxième cours de 10h à 11h, hors vacances scolaires, possibilité d'enchaîner les deux cours (pour les plus motivé(e)s).

Pour qui ? Pour tous les habitants de Saint-Morillon à partir de 16 ans.

Sport pour tous , est une activité sans contrainte, très conviviale et qui s'adapte au niveau de chacun et de chacune ; -)

Venez tester ! Vous allez voir, faire du sport en plein air le samedi matin, cela fait un bien fou !

Un tapis de sol et une tenue adaptée à la météo (activité de plein air) sont indispensables, ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

Quiz «bien vivre à Saint-Morillon»

Cochez les cases qui vous correspondent le mieux.

J'aime mon village et je lui montre...

- Je ne jette rien par terre, ni papiers gras, ni détritrus, ni mégots, ni canettes.
- Je ne circule pas à vélo ou à mobylette sur les pelouses.
- Je veille à ne gêner personne lorsque je stationne mon véhicule, je ne me gare ni sur les trottoirs, ni sur les espaces verts ni sur le monument aux morts.
- En conduisant mon véhicule, j'adopte une attitude courtoise et calme, je respecte le code de la route.
- Je suis vigilant aux abords des écoles. Je pense à la sécurité des autres et à celle de ceux que je transporte.
- Je respecte les passages piétons.
- Je ne me gare pas sur les places réservées aux personnes handicapées.
- Malgré mes talents de dessinateur... Je ne dégrade pas les bâtiments, mobiliers urbains par un graffiti.



“Un dimanche matin place de l'église...”

J'aime les animaux, mais

- Je tiens mon animal en laisse, je ne le laisse pas divaguer et je ramasse ses déjections.
- Je m'assure que mon animal ne soit pas une nuisance (bruit ou odeur) pour mes voisins.
- Je ne nourris pas les animaux errants (pigeons, chats, ...) afin de limiter leurs nuisances et parce que je sais que c'est formellement interdit !

Je respecte mes voisins ...

- Je respecte les horaires de vie de chacun pour démarrer la tondeuse, faire un barbecue ou mettre la musique.

Si je dois effectuer des travaux ou fêter un évènement, je préviens mes voisins et je fais mon possible pour modérer les nuisances.

- Je ne trafique pas mon pot d'échappement pour être mieux repéré, je sais que ce délit est puni par la loi.

Vous avez coché un maximum de cases, alors vous êtes un citoyen(ne) exemplaire, **bravo !**

Si vous avez coché moins de 4 cases, nous vous rappelons que **vivre en paix chez soi suppose de vivre en harmonie avec les autres...**

L'école et le périscolaire

L'école

Nouveaux rythmes scolaires : Suite au décret n°2017-1108 du 27/06/17, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles primaires. Le conseil d'école et la municipalité ont décidé de revenir à une semaine de quatre jours, après avoir consulté les parents d'élèves. (cf. procès-verbal du conseil d'école du 6 février 2018)

La rentrée : 202 élèves ont fait leur rentrée le 3 septembre dernier, à l'école municipale « les quatre saisons », 76 en maternelle et 126 en élémentaire.

Le petit déjeuner des parents : Après le discours d'accueil de Mme BLAISE, Directrice de l'école, les enfants ont rejoint leur classe. Les parents ont été conviés par Mme le Maire à un petit déjeuner pour un temps d'échange avec les élus et la coordinatrice enfance jeunesse de la commune Mme DELAS Magali.

Ce moment convivial fut également l'occasion d'accueillir les nouveaux parents et de leur présenter le fonctionnement du temps périscolaire organisé par la municipalité.

Activités périscolaires : Depuis le mois d'octobre, la municipalité propose aux enfants qui restent à l'accueil périscolaire, (garderie du soir) des activités. Elles ont pour principal objectif d'enrichir de façon ludique le parcours culturel et artistique des enfants.

Les activités proposées, escrime, capoeira, sophrologie, multisport sont gratuites et dispensées par des animateurs diplômés.

Les parents ont également eu la possibilité d'inscrire leurs enfants à une étude surveillée (pour les élèves du CE1 au CM2). Cette activité est également gratuite et permet aux enfants de faire leurs devoirs encadré par un animateur.

Sécurité : Depuis le 1er octobre, suite à une instruction du recteur d'académie, l'accès aux classes de maternelles a été restreint. Les parents ne sont plus autorisés à entrer dans l'école pour accompagner leurs enfants jusqu'aux classes pendant le temps scolaire.

Dans le courant du mois de septembre, les services techniques ont dû dans l'urgence modifier l'accès à l'école.

Une nouvelle clôture et de nouveaux portails ont été installés afin de rendre effectives les nouvelles instructions du recteur d'académie.



Photo: Armelle Colmart Photographe www.photocolmart.net



Le périscolaire

De Drôles de Fleurs au centre de loisirs!



Durant les vacances de Toussaint une dizaine d'enfants accompagnés de leur animatrice Brigitte ont participé dans le cadre d'une activité du centre de loisirs à la création de Drôle de Fleurs.

Pendant 2 jours, les enfants ont réalisé leurs Drôles de Fleurs avec divers matériaux de récupération et l'aide de Benoit CARY de l'association L'ouvre boîte.

Ce projet a été mis en œuvre en partenariat avec la Communauté de Communes de Montesquieu dans le cadre du festival Méli-Mélo qui se déroulera du 29 janvier au 11 février 2019.

Ces Drôles de fleurs sont exposées à la mairie en attendant leur exposition en extérieur durant le festival Méli-Mélo.

Dispositif Argent de poche

C'est une première à Saint-Morillon, la commune à l'initiative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), a mis en place le dispositif argent de poche pour les jeunes domiciliés sur la commune, âgés de 16 et 17 ans.

Les objectifs de ce dispositif :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration du cadre de vie et favoriser une appropriation positive de l'espace public
- Valoriser l'action des jeunes
- Sensibiliser les jeunes au monde du travail
- Valoriser cette action dans un futur CV
- Occuper les jeunes durant les vacances et ainsi participer à la lutte contre l'inactivité
- Soutenir un dialogue avec les jeunes et une reconnaissance mutuelle.

Les premières missions ont eu lieu, **pendant les vacances scolaires de la Toussaint**

8 jeunes ont participé à cette première session, 4 sur la première semaine des vacances et 4 sur la seconde.

Le principe :

Une mission = une demi-journée de 3h30 comprenant une pause obligatoire d'une demi-heure..La rémunération est forfaitaire, fixée à 15 € par mission, et versée en espèces.

Exemple : un jeune inscrit sur la première semaine des vacances a réalisé 5 missions (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi), a perçu une rémunération en espèces de 75€.

Les missions confiées aux jeunes sont encadrées par un agent communal.

Les jeunes ont été accueillis au sein de quatre services municipaux et ont réalisé les missions suivantes :

Pour le service jeunesse : participation et mise en place d'activités (sous la responsabilité d'un animateur diplômé), aide à l'organisation du temps du repas...

Pour le service restauration scolaire : mise en place du couvert, service du repas et aide en cuisine...

Pour le service administratif : traitement de données informatiques, archivage, mise sous pli du courrier...

Pour le service technique : participation aux travaux (bricolage, peinture), inventaire, préparation de commande...

La prochaine opération argent de poche se déroulera pendant les vacances d'hiver.

Les inscriptions auront lieu du 7 au 25 janvier 2019.



Les associations

Les articles de cette rubrique ont été rédigés par les associations.

Energy Saint-Morillon

Parcours Vert pour Octobre Rose



Dimanche 7 octobre, les associations Les Escargots de St Mo et Energy Saint-Morillon se sont de nouveau retrouvées pour soutenir la lutte contre le cancer du sein. Cette 3ème édition de Parcours Vert pour Octobre Rose a été un grand succès malgré la pluie puisque près de 500 participants motivés sont venus emprunter ce beau parcours, préparé par les Escargots de St Mo. Au travers des chemins et des bois, tous ont pu apprécier les obstacles ludiques et la beauté des paysages de notre village. Cette marche s'est achevée autour d'un buffet rose, concocté par Energy Saint-Morillon, où bouchées sucrées et salées ont réconforté les sportifs venus pour soutenir la cause. Cette année, le village du Parcours Vert a accueilli quelques producteurs locaux ainsi que des représentants de l'AGIDECA (Association Girondine pour le Dépistage des Cancers) et de Maison Rose.

Un grand merci à tous, organisateurs, bénévoles et participants !

Les bénéfices de cette 3ème édition du Parcours Vert pour Octobre Rose ont été reversés à l'association Maison Rose de Bordeaux.

Savoirs et Images en Graves Montesquieu (SIGM)

Visite de l'Eglise Saint-Maurille



SIGM vous propose une visite commentée riche en anecdotes de l'Eglise Saint-Maurille (Monument historique), aux jours et heures qui vous conviennent, sur rendez-vous au: **05 56 20 26 89** ou **06 56 75 20 43** ou **c.espeut@wanadoo.fr**.

C'est un livre ouvert sur de larges pages d'histoire, évocation de personnages célèbres ou obscurs, incitant chacun à une réflexion profonde et personnelle. L'habitude rend les choses banales... Ne négligeons pas la valeur patrimoniale et culturelle de cette église de campagne, dans laquelle on peut évoquer non seulement Montesquieu, mais aussi Montaigne, avec la présence de sa nièce Jeanne de Lestonnac à Darriet. On évoquera aussi Mauriac et ses visites fréquentes au château Villa Bel Air, dont parc et chartreuse sont classés Monuments Historiques.

A découvrir sur le site internet www.si-graves-montesquieu.fr.

Les associations

Les articles de cette rubrique ont été rédigés par les associations.

Activ'Ados

Nouvelle rentrée pour Activ'ados qui accueille ses jeunes et leurs parents lors du traditionnel bivouac chez Mylène. Autour du feu, c'est l'occasion de se retrouver, de partager une belle soirée et un grand jeu nocturne avec frayeur garantie !!!

Cette année encore, les ados animeront et participeront à de nombreuses activités sportives, culturelles et ludiques... avant de partir en juillet sur un des 2 mini-camps. Rendez-vous est pris également avec la population Saint-Morillonnaise pour le Téléthon, samedi 8 décembre autour de gourmandises et de jeux culinaires que vous « confectionneront » les ados à la salle des fêtes. Sans oublier le LOTO du printemps qui aura lieu le samedi 16 mars. A vos agendas... Retrouvez toute l'actu de l'association sur www.activados.fr



Récré Asso

Les Fourmis de Récré Asso vous attendent pour de nouvelles aventures...

Rendez-vous

le dimanche 2 décembre

à la Salle des Fêtes pour le marché de Noël.

venez nombreux, même le père Noël sera là!!!



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux...



Le comité des Fêtes



La Fête de la Saint-Maurille s'est déroulée le 7,8 et 9 septembre!

Les moules frites, le vendredi, ou la soirée paëlla animée par la BAND'A LEO, le samedi, ont rassasié les participants venus nombreux. Durant les 3 jours, les attractions proposées par les forains, ont ravi petits et grands de même que l'animation des 2 soirées par le DJ Music N light. Le défilé des vélos fleuris a permis aux jeunes concurrents de repartir avec bonbons et tickets de manège. Le concours de pétanque a rassemblé plus de cinquante équipes disséminées dans tout le village. Le samedi fut

également l'occasion d'applaudir la démonstration de claquettes effectuée par les élèves de l'école de danse de Sandrine SANCERNI-BAQUERIN de La Brède et d'apprécier, en fin de soirée, le superbe feu d'artifice tiré par l'équipe de Jean-Louis GIPOULOU. La journée du dimanche qui célébrait les retrouvailles des anciens membres du club de foot de l'Entente Saint Morillonnaise a connu un franc succès avec un rassemblement de plus de 120 personnes. C'est dans un joyeux brouhaha que les anciens joueurs ou fidèles supporters, se sont retrouvés autour d'une exposition photos. S'en est suivi un apéritif prolongé et un repas qui fut l'occasion d'évoquer les souvenirs d'antan. Chacun est reparti avec la promesse de se retrouver prochainement.

Le comité « Saint-Morillon en fête » remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué, par leur présence aux différentes manifestations, à la réussite de cette fête et leur donne rendez-vous pour l'année prochaine.

Prochaine manifestation :

Loto : Samedi 24 novembre 2018 Vous pouvez nous retrouver sur notre site : www.saint-morillon-en-fete.fr

Festivités

La Fête de l'Été

Retour en images sur 3 jours de fêtes organisés avec l'école et les associations du vendredi 29 juin au dimanche 1er juillet.

Merci aux enfants de l'école de Saint-Morillon et à leurs enseignant(e)s pour ce très joli spectacle de fin d'année et la très conviviale soirée dansante qui a suivie... Merci aux associations et à tous leurs bénévoles pour cette belle animation tout au long du week-end... Merci au personnel communal pour sa disponibilité et pour tout ce travail...



Fête de l'Ecole



Activ'Ados pendant la fête de l'école



Démonstration Energy Saint Morillon



Récré Asso



Challenge Sun Games, Activ'Ados



Concours de pétanque et tournoi de foot, Les Vétérans de Saint-Morillon



Démonstration Yoseikan



Concert de musique classique à l'église



Jeux surdimensionnés, La Grappouille



Les bénévoles



Repas champêtre et feu d'artifice au Pré de la Cure

«Nettoyons la nature»



L'opération "Nettoyons la nature", organisée par le mouvement E. Leclerc et animée par la commune de Saint-Morillon, s'est déroulée dimanche 30 septembre 2018. Sous un soleil radieux et la fraîcheur matinale, une cinquantaine de personnes s'était donnée rendez-vous à la Mairie avant de se disperser en petits groupes à la recherche de déchets en tout genre. Les routes de Cabanac, Curtot, Béthanie, Saint-Michel, du Stade et le site de Lusié, ainsi que les parkings du centre-bourg et la cour de l'école avec les enfants ont été nettoyés.

La commune remercie chaleureusement chacun des participants et vous donne rendez-vous prochainement pour une nouvelle opération.

Participez à la surveillance du moustique tigre !

Coupez l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre est présent dans plusieurs départements de la région Nouvelle-Aquitaine. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.



Des gestes simples pour éviter sa prolifération

► Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau (même en petites quantités), ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir. **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner**, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants. Penser aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques ;
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie** et des eaux usées des gouttières ;
- **Couvrir les réservoirs d'eau** : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage

Participez à la surveillance du moustique tigre

► Sachez reconnaître le moustique tigre

Comme de nombreuses espèces de moustiques coexistent, on peut parfois les confondre. Petits indices pour bien reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit ! (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises!)
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir!)
- Sa piqûre est douloureuse.

► Signalez sa présence

Vous avez reconnu le moustique tigre ? Signaler sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr

Plus d'informations sur www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

1. L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2ème piqûre à une personne saine.

2. Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, et depuis 2018, Corrèze.

Recensement Militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile (entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire).



Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) mais aussi de l'inscrire automatiquement sur les listes électorales à ses 18 ans.

Se munir des documents suivants:

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille à jour

(Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.)

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) soumis au contrôle de l'autorité publique, vous êtes tenu de présenter :

- Avant 18 ans : votre attestation de recensement ou votre attestation de situation administrative (en cas de perte ou vol de l'attestation initiale) ou, s'il est en votre possession, un document attestant de votre situation au regard de la journée défense citoyenneté (JDC),
- De 18 à 24 ans : un document attestant de votre situation au regard de la journée défense citoyenneté (JDC),
- A partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.

Salle des Fêtes indisponible:

A partir du mois d'avril 2019, la salle des fêtes ne sera plus disponible à la location pour les particuliers.

Cette salle sera occupée par la commune durant toute la durée des travaux du groupe scolaire.



Salle du Presbytère:

Nouveau ! il est désormais possible de louer la salle du presbytère le week-end (du samedi 13h au dimanche 13h)

Cette salle peut accueillir 50 personnes.

Tarif : 100€ (200€ pour les hors commune).



A G E N D A

MERCREDI 07 NOVEMBRE

Exposition "L'encrier du poilu"

SAMEDI 10 NOVEMBRE

Lecture théâtralisée "c'est donc cela la guerre"

DIMANCHE 11 NOVEMBRE

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Représentation "Le retour du poilu"

SAMEDI 17 NOVEMBRE

Conférence "1914-1918 en Gironde à 700 km du front"

SAMEDI 24 NOVEMBRE

Loto, Comité des fêtes

LUNDI 26 NOVEMBRE

Conseil municipal

SAMEDI 1^{er} DECEMBRE

Spectacle, Les Mots Rions

DIMANCHE 2 DECEMBRE

Marché de Noël, Récré Asso

SAMEDI 8 DECEMBRE

Téléthon, Activ'Ados

JEUDI 20 DECEMBRE

Spectacle de Noël de l'Ecole
Offert par le CCAS

SAMEDI 12 JANVIER

Voeux du maire

JEUDI 31 JANVIER à 12h00

Repas des aînés, CCAS

VENDREDI 1^{er} FEVRIER à 18h30

Spectacle Méli Mélo